

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/16

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président: M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procurator à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procurator à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procurator à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Depuis 2001, le gouvernement a décidé de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées et a décidé en conséquence d'instaurer au sein de chaque conseil municipal la fonction de conseiller municipal en charge des questions de la défense.

Le correspondant défense a pour rôle important de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense et de développer le lien Nation-Armée grâce aux opérations de proximité.

Considérant le renouvellement général du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020, il doit être procédé à la désignation d'un nouveau correspondant Défense.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette élection à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT, les Conseillers municipaux peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Est candidat : Monsieur Jean-Michel REBET. il obtient 24 voix

➤ **EST ELU** à la majorité des suffrages exprimés : Monsieur Jean-Michel REBET

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

